

Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

Consignes d'Examen

Cycle	2019-2020/2
Titre	CE1D
Matière	Français

**Direction des jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1000 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Français

••• Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'études du 1^e degré de l'Enseignement Secondaire

••• Programme

Programme :

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/43-2000-240.pdf>

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

L'épreuve consiste en un examen écrit. Elle est fixée au **vendredi 18 juin 2020** et débute à **8h45 précises**.

La durée de passation de l'épreuve de français a été fixée à 200 minutes effectives. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

La première partie comprend la compréhension à la lecture (dossier informatif et récit de fiction). La seconde portera sur la compréhension à l'écoute, les outils liés à la maîtrise de la langue et l'écriture.

●●● Matière

L'épreuve évalue les compétences de lecture, d'écriture et d'écoute au travers de 4 sections :

- Dans la tâche de lecture d'un récit de fiction (une nouvelle), un questionnaire évalue les compétences de compréhension et d'interprétation de l'élève. Les questions, majoritairement ouvertes, portent sur les éléments nécessaires à la compréhension globale du texte et non sur des détails.
- La tâche de lecture sélective et orientée de textes à visée informative (dossier informatif) invite l'élève à repérer, comparer et mettre en relation des informations.
- La tâche d'écoute se base sur une interview. L'élève est invité à y repérer des informations.
- Dans la tâche d'écriture, l'élève est amené à écrire une lettre, en tenant compte d'éléments tirés du récit.

●●● Matériel autorisé

Matériel requis : matériel scolaire de base

Les référentiels habituellement utilisés par l'élève (manuels, fiches, dictionnaires,...) sont laissés à la disposition de l'élève pendant toute la durée de l'épreuve.

Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette, montre connectée.

III. Evaluation et sanction des études

Le seuil de réussite à chacune des épreuves (mathématiques, français, sciences, langues modernes) est fixé à 50 % de moyenne globale.